

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

N° 20260924_25

OBJET • Coopération Internationale, loi Oudin Santini : versement d'une subvention à l'association Experts Solidaires

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 44

Pouvoirs • 04

Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Guy PAGNARD expose que la Loi de 1992 permet aux collectivités territoriales de financer des actions de coopération décentralisée sur leur budget général. Depuis le 9 février 2005, la loi Oudin-Santini stipule que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % (~79.000€ en eau potable et ~67.000€ en assainissement) des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

- Bilan du projet 2025 « Projet d'extension du service public de l'eau potable et amélioration de l'accès à l'assainissement Mbour »

CCA a soutenu l'association Experts Solidaires pour son projet 2025 intitulé « Projet d'extension du service public de l'eau potable et amélioration de l'accès à l'assainissement Mbour » au Sénégal (délibération 20230209_09 du conseil communautaire du 9 février 2023).

La réalisation du projet s'est étalée sur une durée totale d'environ 33 mois, soit 24 mois prévus initialement avec une extension de 9 mois supplémentaire permettant la finalisation des travaux d'assainissement.

Le projet situé à Mbour au Sénégal (ville jumelée avec Concarneau) a eu impact significatif sur les conditions de vie de la population de Falokh en permettant à 147 foyers d'avoir un accès à l'eau potable. Outre l'accès à une eau de meilleure qualité, cet accès a permis de réduire considérablement la facture d'eau des ménages. Le projet a également permis à la population de bénéficier d'une subvention importante pour la mise en place de puisards. Les impacts positifs sur la salubrité de la voie publique ont été clairement exprimés par les habitants avec notamment la réduction significative de la densité de moustiques dans le secteur du projet.

Le budget prévisionnel était de 265.000€. Le budget final est de 277.898€. Le financement prévisionnel par CCA (28.000€) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (174.900€) était de 202.900€. Au final, il est demandé un financement de 199.587€, soit 3.313€ en moins, portant le montant final financé par CCA à 24.687€.

- Nouveau projet 2027/2028 Phase 2

Pour ce nouveau projet, Experts Solidaires a déposé une demande en lien avec la commune de M'Bour pour un projet durant 30 mois sur la période 2027/2028 consistant à :

- L'extension de 6135 ml du réseau secondaire d'adduction en eau potable de la commune de Mbour à l'échelle du quartier de Falokh zone Nord-Est incluant 100 branchements particuliers,
- L'amélioration de l'assainissement via la construction de 30 puisards individuels pour le quartier de Falokh et la création de 50 puisards individuels et de 20 puisards semi-collectifs pour le quartier de Baye Deuk

Le montant prévisionnel du projet est de 319.109 € avec une demande de financement par CCA de 42.981 €. Le projet permettra aux personnes ciblées d'avoir accès à l'eau potable et de bénéficier d'un système d'assainissement, le tout, en s'inscrivant dans une démarche

multi-acteurs associant autorités locales, acteurs institutionnels et de la société civile, mobilisés sur une stratégie commune.

PLAN DE FINANCEMENT	Total EUR	%
Concarneau Cornouaille Agglomération	42 981 €	13,5%
AE Loire Bretagne	223 299 €	69,98%
Commune Mbour	23 714 €	7,4%
SenEau	7 820 €	2,5%
Habitants	18 295 €	5,7%
Experts-Solidaires, expertise valorisée	3 000 €	0,9%
TOTAL	319 109	100%
Budget prévisionnel synthèse :		
Désignation	Total	%
Infrastructures Eau	86 020 €	27%
Infrastructures Assainissement	70 818 €	22%
Mesures d'accompagnement	85 481 €	27%
Management du projet	45 700 €	14%
Logistique	17 400 €	5%
Frais administratifs indirects	13 690 €	4%
Total	319 109	100%

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du mardi 1er septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- > Valide le bilan ci-annexé du projet 2025 porté par l'association Experts Solidaires,
- > Autorise le Président à solder le versement de la subvention au titre du projet 2025 et signer tout document relatif au solde de ce projet,
- > Valide le nouveau projet proposé par l'association Experts Solidaires pour un engagement global 2027/2028 de 42.981 €
- > Autorise le Président à signer les conventions afférentes à ce nouveau projet, solliciter les subventions, et tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC

Date : 09/10/2026

Qualité : PRESIDENT CCA